

REPUBLICQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/212 DU 24 OCTOBRE 2016 PORTANT NOMINATION
DE CERTAINS MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUPERVISION ET
DE REGULATION DES ASSURANCES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/02 du 7 janvier 2014 portant Code des Assurances au Burundi ;

Vu le Décret-loi n° 1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre organique des administrations personnalisées de l'Etat ;

Vu le Décret n°100/233 du 22 août 2012 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique ;

Vu le Décret n°100/181 du 11 août 2014 portant Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances ;

Vu le Décret n°100/247 du 06 novembre 2014 portant Nomination des membres de la commission et Fonctionnement de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation ;

DECRETE

7

B A

Article 1 : Sont nommés membres de la Commission de Supervision et de Régulation des Assurances pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une seule fois, les personnalités ci-après :

- **Dr Ephrem NIYONGABO**, Représentant la Banque de la République du Burundi : Vice-Président, en remplacement de Madame Rose BUYOYA ;
- **Monsieur Samson NIJIMBERE**, Représentant du Ministère en charge du Commerce : Membre, en remplacement de Monsieur Dismas BARADANDIKANYA.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation est chargé de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 24 octobre 2016,

Pierre NKURUNZIZA.

PK
 24.10.2016

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT
 DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE

Butore J.

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
 ET DE LA PRIVATISATION,

Dr Domitien NDIHOKUBWAYO.

Domitien NDIHOKUBWAYO